



CAHAI

Comité Ad hoc sur l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) représente l'un des grands défis technologiques de notre siècle. Bien qu'elle offre des possibilités considérables pour la société et les individus, elle impacte également les standards protégés par le Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

En s'appuyant sur son expérience en matière de régulation de technologies numériques, le Conseil de l'Europe a opté pour deux approches différentes afin d'encadrer la conception, le développement et l'application de l'IA, et d'utiliser les instruments légaux appropriés et en accord avec ses standards. La première approche spécifique est mise en œuvre dans tous les différents secteurs du Conseil de l'Europe. La seconde approche transversale a été confiée au CAHAI (Comité Ad hoc sur l'intelligence artificielle), qui a été chargé de mener une étude de faisabilité pour un instrument juridique horizontal, répondant à des problématiques pertinentes du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, et dont les principes pourraient servir de fondements à des textes plus spécialisés. Le CAHAI consulte de façon élargie la société civile ainsi que des acteurs privés et agit en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales.

Présentation
du mandat et
des activités
du CAHAI

Fiche
d'informations

Gouvernance de
l'Intelligence Artificielle

www.coe.int/cahai

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe

Depuis 1949, le Conseil de l'Europe a promu le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans ses 47 états membres. L'organe décisionnel statutaire du Conseil de l'Europe, le **Comité des Ministres**, est formé des ministres des affaires étrangères des États membres. Chaque État membre a accès à la **Convention Européenne des Droits de l'Homme**, un traité historique sur la préservation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'application est contrôlée par la **Cour Européenne des Droits de l'Homme**.

Le Comité Ad hoc sur l'Intelligence Artificielle – CAHAI

Le 11 septembre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a mis en place le **Comité Ad hoc sur l'Intelligence artificielle - CAHAI**. La création du CAHAI résulte d'une analyse complète et à plusieurs niveaux des défis et opportunités soulevés par l'usage de l'intelligence artificielle dans de nombreux secteurs différents et de la reconnaissance de l'urgence et de l'importance de réponses politiques à l'impact de l'IA sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. À cet égard, la conférence de haut-niveau organisée par la présidence finlandaise à Helsinki (Finlande) le 26 et 27 février 2019 a jugé de la nécessité de la création du CAHAI, dont le mandat a été adopté par le Comité des Ministres le 11 septembre 2019, et ce pour une durée de deux ans.



Le CAHAI est chargé d'examiner, par **de larges consultations multipartites**, de la **faisabilité et des éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'usage de l'intelligence artificielle**, en se basant sur les normes du Conseil de l'Europe sur le droit de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Dans sa première année d'activité, le CAHAI s'est concentré sur la définition des risques et opportunités découlant de la conception, le développement et l'usage de l'intelligence artificielle, et sur son impact sur les droits de l'homme, la démocratie, et l'État de droit. Une cartographie complète des instruments internationaux contraignants et non contraignants pertinents, ainsi que de la législation et des politiques nationales, a également été réalisée, en vue d'identifier les éventuelles lacunes et d'établir des réponses politiques et réglementaires appropriées. Ce travail a alimenté l'étude de faisabilité d'un cadre juridique sur la conception, le développement et l'application de l'intelligence artificielle se basant sur les normes du Conseil de l'Europe, qui a été adopté par le CAHAI le 17 décembre 2020. L'étude de faisabilité a conclu qu'un cadre juridique complet combinant des instruments juridiques contraignants et non contraignants, et se complétant mutuellement est la voie à suivre pour relever les défis dans ce domaine. Un instrument contraignant, une convention ou une convention-cadre, à caractère universel pourrait consolider les principes généraux communs, contextualisés pour s'appliquer au domaine de l'intelligence artificielle et en utilisant une approche basée sur les risques, et inclure des dispositions plus détaillées en accord avec les droits principes et obligations identifiés dans l'étude de faisabilité.

Cet instrument pourrait être combiné à des instruments additionnels sectoriels contraignant ou non du Conseil de l'Europe afin de relever les défis amenés par l'usage des systèmes d'intelligence artificielle dans des secteurs spécifiques.

Le CAHAI a commencé dès janvier 2021 l'élaboration des éléments d'un cadre juridique qui fait l'objet d'une vaste consultation multipartite qui aura lieu du 30 mars au 29 avril 2021.

Les missions

Afin d'accomplir ses tâches, le CAHAI :

- **Prend en compte les normes établies par le Conseil de l'Europe** quant à la conception, le développement et l'application des technologies numériques, dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, en particulier sur la base des instruments juridiques existants.

- **Tient compte des instruments juridiques universels et régionaux existants et qui sont pertinents, des travaux menés par d'autres organes du Conseil de l'Europe ainsi que des travaux en cours au sein d'autres organisations internationales et régionales.**

Les participants

Le CAHAI est composé de nombreux membres qui ensemble, forment un large éventail unique de parties prenantes. Depuis avril 2021, le CAHAI est formé de 129 représentants : au-delà des 47 États membres du Conseil de l'Europe qui sont membres du Comité, 6 états observateurs, 24 organes du Conseil de l'Europe, 9 organisations internationales, 26 entreprises Internet et enfin, 17 organisations de défense des droits de l'homme, de la société civile et universitaires sont impliquées dans les activités menées par le CAHAI.

Méthodes de travail

En vue d'assurer la progression de l'accomplissement des résultats visés par le CAHAI, celui-ci a établi **trois groupes de travail** – le groupe sur le développement des politiques (CAHAI-PDG), le groupe de consultation et de sensibilisation (CAHAI-COG) et le groupe sur les cadres juridiques (CAHAI-LFG) – qui sont composés d'experts désignés par les états membres, de représentants des pays observateurs et d'autres participants du CAHAI. Chaque groupe de travail s'est vu confier une tâche spécifique : Le CAHAI-PDG, qui a contribué au développement de l'étude de faisabilité, fournit une méthodologie d'étude d'impact sur le droit de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie et élabore des recommandations juridiques quant à l'usage de l'IA dans le secteur public. Le CAHAI-COG est chargé de mettre en place la consultation multipartite et d'en faire rapport et le CAHAI-LFG prépare des propositions d'éléments pour un potentiel futur instrument juridique contraignant.

Les membres élus

Le CAHAI a élu un Président, un Vice-président et sept membres au Bureau. Les membres élus sont :

- **M. Gregor Stojin**, Président du CAHAI (Conseiller du président de la Cour suprême de la République de Slovénie) ;
- **Mme Peggy Valcke**, Vice-présidente du CAHAI (professeur de droit et co-directrice de l'ICRI à l'université KU Leuven, Belgique) ;
- **Mme Siiri Aulik** (Estonie), **M. Marco Bellezza** (Italie), **M. Andrei Dinculescu** (Roumanie), **Mme Marine Kettani** (France), **M. David Leslie** (Royaume-Uni), **M. Thomas Schneider** (Suisse) et **M. Wolfgang Teves** (Allemagne).

Le Bureau est chargé en particulier d'organiser des réunions et peut réaliser des tâches spécifiques proposées par le Comité.

Par ailleurs, Mme **Jana Novohradská** (République de la Slovaquie) a été désignée comme Rapporteuse pour l'égalité de genres.